

ROYAUME DU MAROC

AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Avis d'appel d'offres ouvert n° 07/2021/ANDA

Le lundi 21 juin 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture, sis à avenue Annakhil, immeuble les Patios, 4^{ème} étage, Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix **07/2021/ANDA**, ayant pour objet **le contrôle de la conformité technique des équipements aquacoles des jeunes entrepreneurs de la région de Dakhla Oued Eddahab- zone Lassarga et Tinighir, en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Achats et des Moyens Généraux de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture, sis à avenue Annakhil, immeuble les Patios, 4^{ème} étage, Hay Ryad à Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Neuf Mille Dirhams (9 000,00 Dhs).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Trois cent douze mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (312 000,00 Dhs TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du règlement du marché de l'ANDA.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir les pièces suivantes:

- Agrément / Autorisation du titulaire fournis par l'état ou organisme accréditeur dans le domaine **d'inspection et d'expertise** ;
- Agrément / Autorisation du titulaire fournis par l'état ou organisme accréditeur dans le domaine **maritime et/ou en industriel.**

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Service des Achats et des Moyens Généraux de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture, sis à avenue Annakhil, immeuble les Patios, 4^{ème} étage, Hay Ryad à Rabat.
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.